

DOSSIER

Reportage



Jean-François Tripodi,
directeur général de
Carte Blanche

Carte Blanche

déjà prête

La plate-forme gérant plus de 2 millions de flux par an assortis de données personnelles, s'est lancée dans un chantier de maîtrise de la donnée personnelle, devançant beaucoup d'acteurs de la profession. Pour son patron il est urgent d'agir.

La plate-forme santé bien connue des acteurs de l'assurance s'est lancée dans un projet lui permettant d'adapter ses outils à la nouvelle réglementation inhérente à la gestion des données personnelles. Pour Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche, « nous sommes au cœur de la gestion des données personnelles à travers nos activités qui portent sur le monde de la santé : gestion de réseaux de soins, accompagnement et prévention Santé et Tiers Payant. Nous savons que ces flux font l'objet d'un traitement particulier en France. Nous gérons par exemple les données relatives aux corrections visuelles de nos clients. La CNIL reste très vigilante sur les méthodes que nous appliquons afin de veiller à la protection des données personnelles. » Et d'ajouter : « Au-delà du rôle de la Cnil, l'Europe a pris le relais en publiant le Règlement sur la gestion des données personnelles (GRDP) qui sera applicable en mai 2018. Pour être prêt, les travaux doivent être menés dès maintenant si l'on veut être apte à traiter, stocker et gérer les données de santé conformément aux exigences de la nouvelle réglementation.

D'ores et déjà, Carte Blanche a adopté des mesures qui lui permettent d'être prête le moment venu. A commencer par l'information/com-

munication. Objectif, faire savoir à ses clients et partenaires qu'elle est prête. Nous avons considéré que l'information par les faits est la meilleure façon de sensibiliser nos partenaires et leurs clients ; elle est également l'occasion de montrer à nos clients que Carte Blanche est déjà prête. »

En fait, derrière l'information, la société a d'ores et déjà abordé des aspects concrets de ce projet. Elle a pris des dispositions concrètes avec ses partenaires. Premier du genre, désormais « toutes nos données de santé sont hébergées chez Docapost, qui a obtenu l'agrément à cette fin. Dans le même temps, Carte Blanche est désormais affilié à la FNTC (Fédération nationale des tiers de confiance) et en cours d'homologation HADS », explique le directeur général. Il s'agit là d'une étape importante même si prendre des mesures pour héberger les données dans un environnement sécurisé ne suffit pas pour respecter la loi GRDP. »

Conscient de cette réalité, la plate-forme s'attaque au noyau dur du projet : « nous identifions les postes de travail qui gèrent les données personnelles de nos clients et sommes connectés au logiciel de chaque partenaire qui gère les flux de santé. Nous avons mis en place un serveur spécifique qui stocke,

telle une boîte noire, les données personnelles. Dans ce dispositif, un logiciel décisionnel santé spécifique développé avec Suadeo est chargé de traiter les données nominatives pour les rendre anonymes et produire les tableaux de bord pour nous et nos clients. »

Quid de l'état d'avancement de ce projet alors que la réglementation entre en vigueur en mai 2018 ? Carte Blanche prévoit de finaliser son projet d'informatisation du respect de GRDP sur l'optique le 1er avril. A la même date tout le périmètre des chirurgiens-dentistes et des audioprothésistes sera dans le même environnement, le processus manuel sera ainsi arrêté.

En fait, l'opérateur apparaît comme l'un des premiers acteurs à être déjà présent à la ligne d'arrivée. S'il a conduit le plus dur, le risque de se corriger les éventuels écarts liés aux normes transposées à la France semble assez minimes au regard du travail que devront abattre les autres acteurs sous la pression de l'entrée en vigueur. Cela s'appelle la gestion du risque. Car, en cas de non-conformité, les sanctions sont de l'ordre de 20M d'€ et peuvent aller jusqu'à 4 % du sa mondial. Rien ne dit que le régulateur ne sévira pas dès les premiers jours. ■

Emmanuel Mayega